

## QUELQUES CONSIGNES

### Numéros utiles :

- |                         |                                    |
|-------------------------|------------------------------------|
| ✓ Bernard BORDERON      | ☎ 06 38 77 55 73 ou 05 45 78 10 88 |
| ✓ Jean-Michel RIGOLLAUD | ☎ 06 89 65 96 22                   |
| ✓ Fédération de Pêche   | ☎ 05 45 69 33 91                   |
| ✓ Emmanuel HENRI        | ☎ 06 81 78 86 36                   |



### Inscriptions :

Le but de cet Atelier Pêche Nature étant de découvrir la Pêche et le Milieu Aquatique et de progresser dans les techniques de pêche, les enfants qui souhaitent s'inscrire le font pour l'ensemble des séances de l'année (les absences exceptionnelles sont autorisées).

Le nombre d'enfants étant limité, si vous êtes intéressés, nous vous demandons de vous inscrire le plus rapidement possible.



### Tarif et Carte de Pêche :

La première animation est gratuite, c'est une prise de contact, une découverte du site, des animateurs et du programme de l'année.

Le forfait de 30 € de participation annuelle sera réglé au début de la deuxième ou troisième séance.

Sans règlement qui valide votre inscription, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité.

En cas de problèmes pour le règlement, voyez avec l'animateur (possibilité d'échéancier, de paiement en différé.)

Chaque participant est libre de quitter l'Atelier Pêche Nature en cours d'année, le forfait de 30 € restant acquis à l'Atelier Pêche Nature.

Les enfants inscrits devront présenter, au début de la première séance de pêche, leur carte de pêche PASS'DECOUVRETE pour les moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou leur carte de pêche « PERSONNE MINEURE » pour les enfants de 12 à 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les cartes de pêche étant valables sur une année civile, les participants de l'APN devront s'acquitter d'une nouvelle carte de pêche 2020 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sans cette carte de pêche, les enfants ne pourront pratiquer les activités pêche en rivière et plans d'eau. **Les enfants devront avoir en leur possession leur carte de pêche à chaque fois qu'ils participent à une animation pêche.**

- **Animations**

Le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h30.

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h30 à 12h00

Premières séances le samedi 7 septembre 2019 et le mercredi 18 septembre 2019.

- **Lieu de rendez-vous :**

La première animation aura lieu au Forum des Associations à Plaisance Barbezieux.

La deuxième animation aura lieu à l'espace Nature de la Vallée du Né.



**Habillement :**

Pour chaque séance à l'extérieur, vous devez prévoir en plus de votre tenue, un vêtement de pluie et des vêtements de rechange en cas de chute dans l'eau.

Pensez à la casquette et aux lunettes de soleil pour les jours de forte chaleur.



**Matériel :**

Pour toutes les animations, le matériel nécessaire est prêté par la Fédération et par l'AAPPMA, seuls les vêtements, les médicaments (si nécessaire), le goûter sont sous la responsabilité des parents. Pensez aussi à la bouteille d'eau les jours de forte chaleur.

Pour certaines animations, les enfants qui possèdent déjà du matériel et qui le souhaitent, pourront l'emmener.



**Fin de séance :**

Les parents doivent venir chercher leurs enfants au même endroit que celui où ils les ont déposés en début de séance, sauf information contraire de la part de l'animateur.

Au cas où un enfant serait autorisé à partir seul, il doit présenter au responsable de l'Atelier Pêche Nature une autorisation parentale.

En cas d'absence des parents à l'heure du départ, les enfants resteront sous notre responsabilité jusqu'à l'arrivée de ses parents sur le lieu où ces derniers doivent le récupérer.